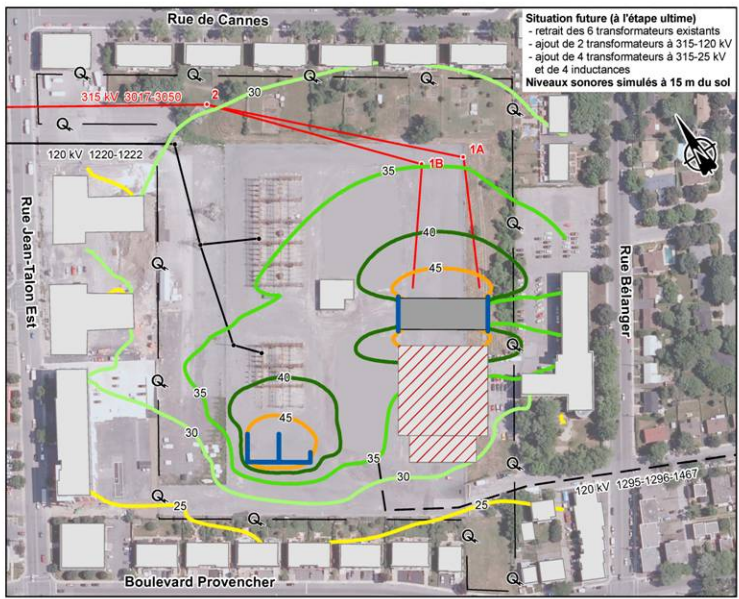
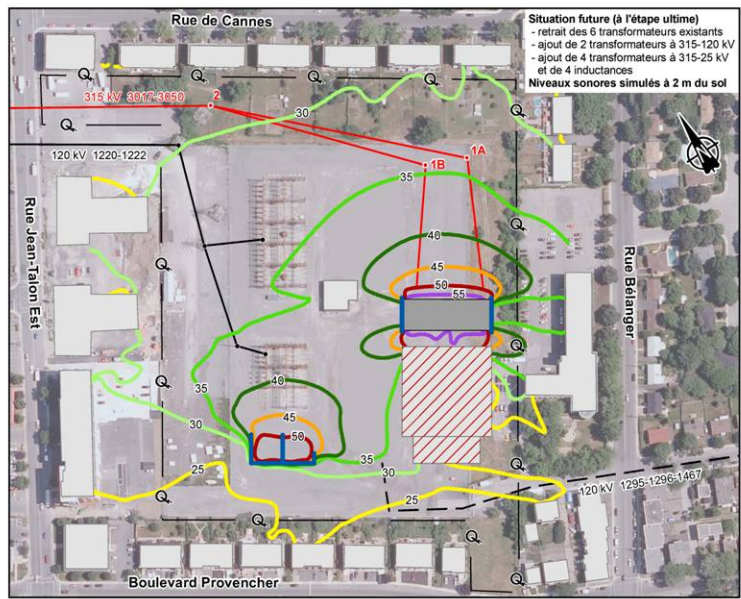


- Écran
 - Bâtiment
 - Bâtiment projeté avec appareils à 25 kV
 - Bâtiment projeté avec appareils à 315 kV
- Niveau de bruit du poste (à 2 m et à 15 m du sol)*
- 25 dBA
 - 30 dBA
 - 35 dBA
 - 40 dBA
 - 45 dBA
 - 50 dBA
 - 55 dBA
- Q Propriété d'Hydro-Québec
 - Ligne de transport d'énergie électrique
 - Ligne souterraine de transport d'énergie électrique
 - Ligne projetée



* Calculs selon ISO 9613-2

Nouveau poste Bélanger à 315-120-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV

Bruit produit par le poste Bélanger – Situation actuelle et situation future

Sources :
Orthophoto, résolution 30 cm, © CMM 2007, tous droits réservés
BGTE, Hydro-Québec TransÉnergie, 2010
Hydro-Québec, 2010
Cartographie : GENIVAR
Fichier : 0146_einf_T_get_018_100903.mxd

0 30 60 m
MTM, fuseau 8, NAD83

Septembre 2010

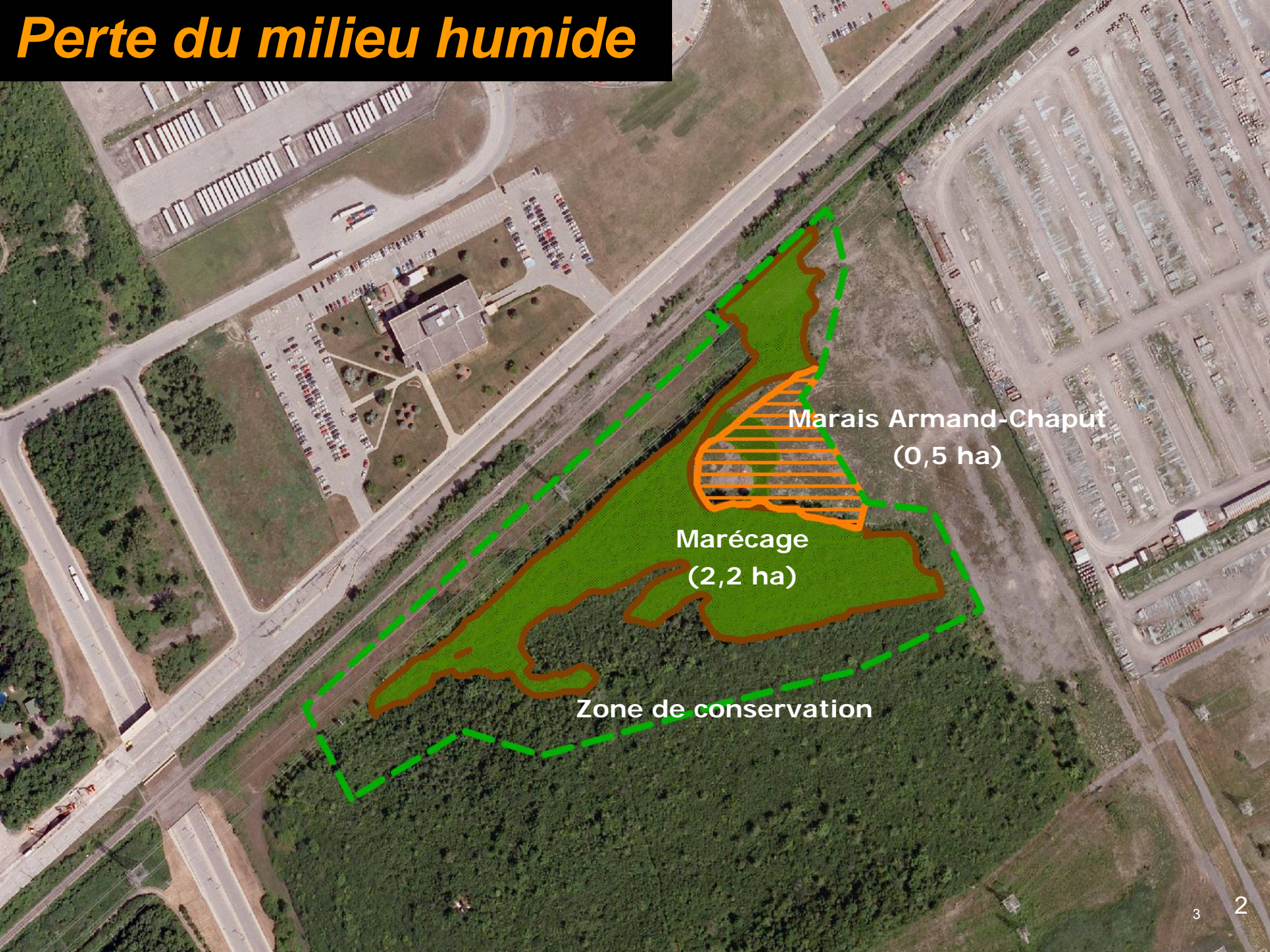
Compensation du milieu humide

Poste du Bout-de-l'Île

*Plan **d'évolution du réseau** de transport
du **nord-est** de la région métropolitaine
de **Montréal***

Mai 2011

Perte du milieu humide



Marais Armand-Chaput
(0,5 ha)

Marécage
(2,2 ha)

Zone de conservation

Plan de compensation

- **Boisés protégés de 6,6 ha (servitude)**
- **Bonification :**
 - **Aménagements floristiques et fauniques de 11,7 ha – Emprise nord**
 - **Renaturalisation de 1,75 ha - Emprise sud**
 - **Versement au Répertoire des milieux naturels protégés de la ville de Montréal de 24,5 ha**

Localisation des éléments de compensation



**2) Aménagement
Emprise nord**

1) Boisés protégés

**3) Renaturalisation
Emprise sud**

- Milieu naturel**
- Cours d'eau
 - Milieu humide
 - Marécage arborescent
 - Marais aménagé Armand-Chaput
 - Écosystème forestier exceptionnel
 - Espèce floristique à statut particulier
- Autres éléments**
- Boisé d'Hydro-Québec qui sera protégé par une servitude de conservation
 - Aménagements floristiques et fauniques
 - Aménagements floristiques (après 2017)
 - Droit de passage pour un sentier multifonctionnel (tracé approximatif)
 - Propriété d'Hydro-Québec
 - Ligne de transport d'énergie électrique
 - Sentier pédestre
 - Réseau cyclable

Plan de compensation et aménagements d'emprises

Sources :
 Orthophoto, résolution 30 cm, © CMM 2007, tous droits réservés
 Agence métropolitaine de transport (AMT), 2010
 BQTE, Hydro-Québec TransÉnergie, 2010
 Hydro-Québec, 2010

Inventaires : GENIVAR
 Cartographie : Géomatique, Hydro-Québec Équipement et services partagés
 Fichier : 0084_rsc2_hq_020_110126.mxd

0 100 200 m
 MTM, fuseau 8, NAD83

Février 2011

Carte 2

Protection des boisés

- Boisés : érablière
- Présence d'espèces à statut
- Protection (25 ans)



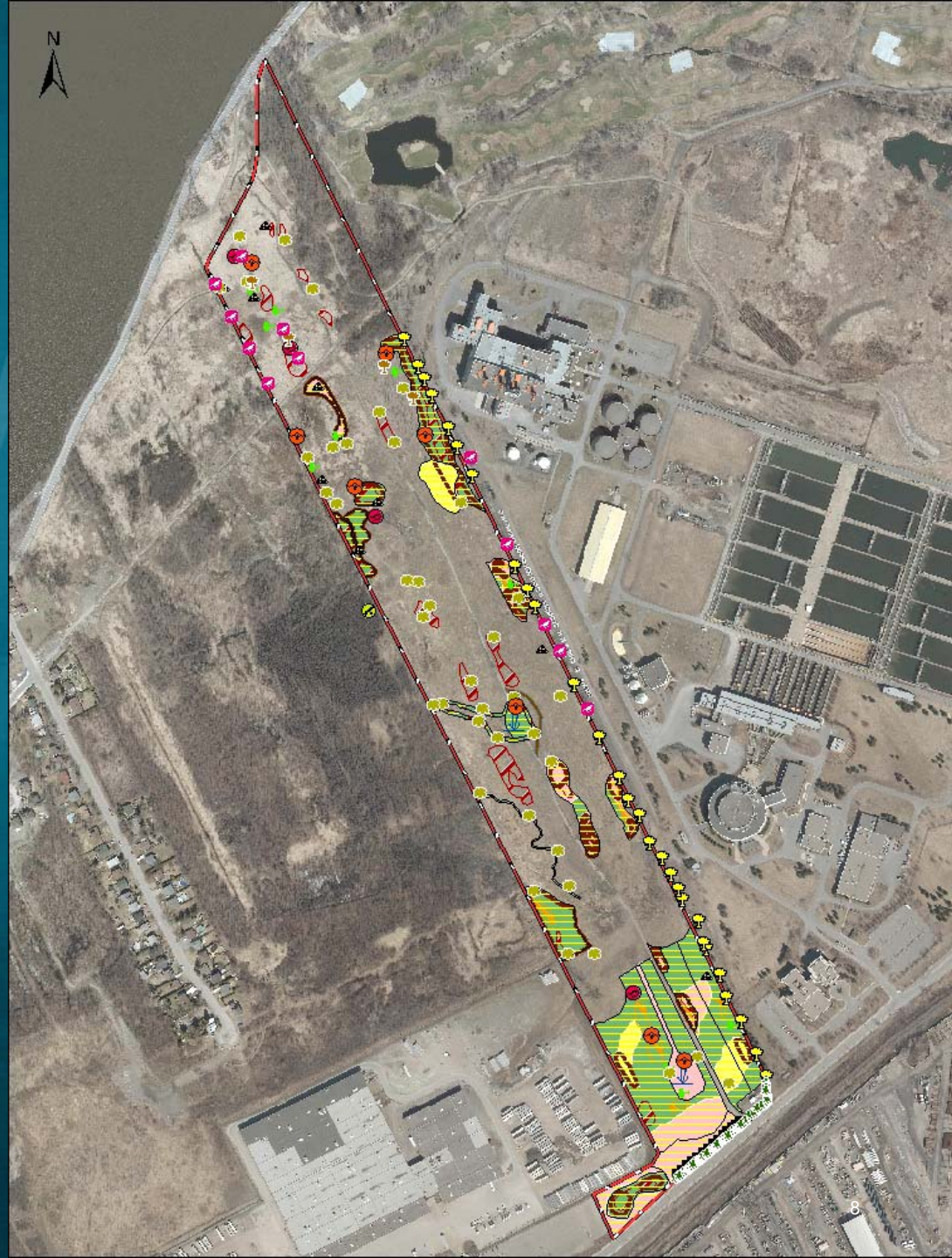
Aménagement : emprise nord

- Augmenter la biodiversité
- Respecter les contraintes d'exploitation
 - Aménagements floristiques



Aménagement : emprise nord

- Augmenter la biodiversité
- Respecter les contraintes d'exploitation
 - Aménagements floristiques
 - Aménagements fauniques

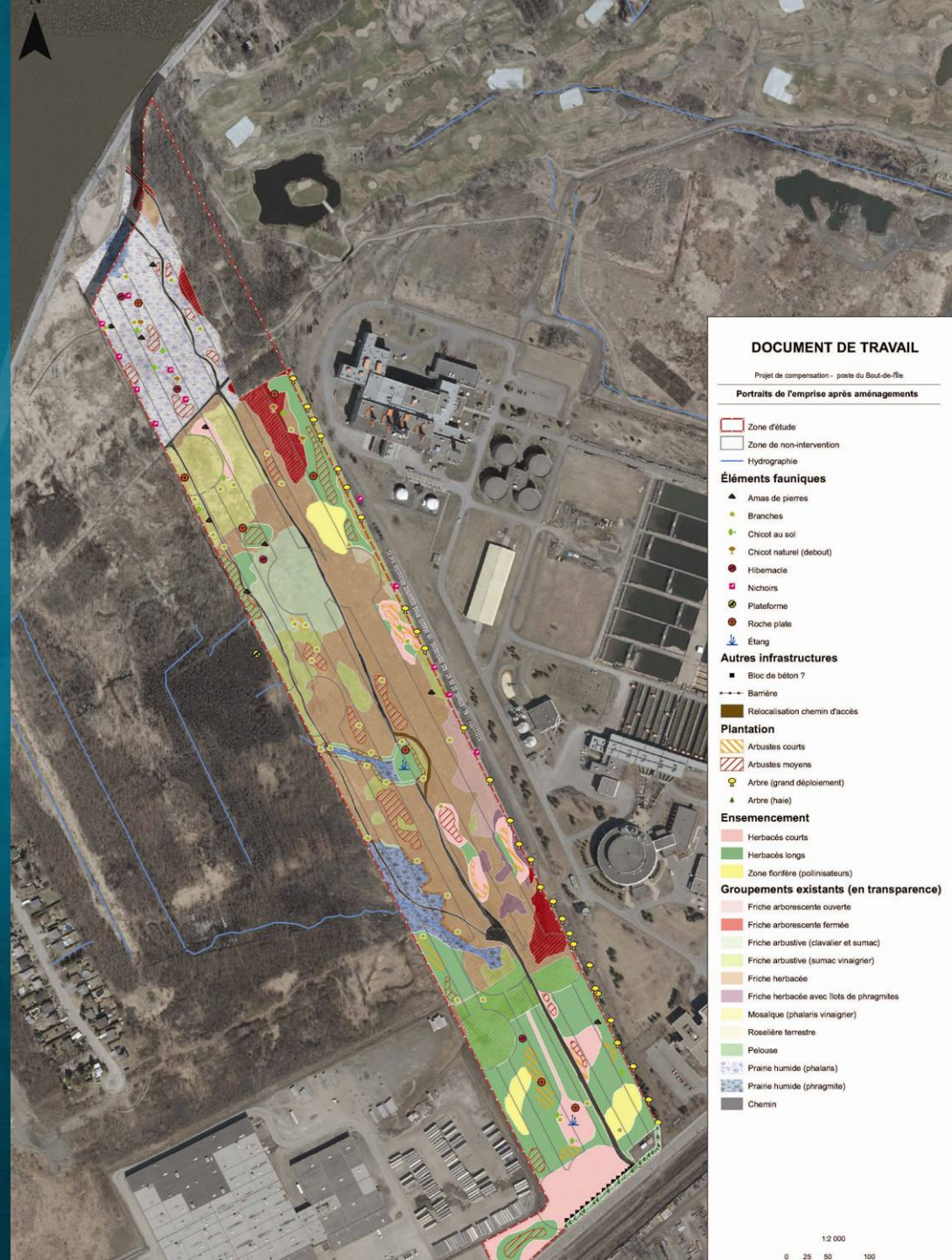


Aménagement : emprise nord

■ Augmenter la biodiversité

- Aménagements floristiques et fauniques
- Intégrés à la végétation existante
- Mise en valeur d'une prairie humide (2 ha)
- Réaménagement de 2 étangs

■ Protection 25 ans



Renaturalisation : emprise sud

- Après démantèlement
- Plantation d'arbres et arbustes
- Sentier multifonctionnel
- Protection 25 ans



Compensation – Milieu humide Armand - Chaput

Pertes

- Marais aménagé Armand-Chaput
- Marécage

Superficie
(ha)

0,5

2,2

Total

2,7

Gains

- Boisés protégés (avant : 5,8 ha)
- Aménagements fauniques et floristiques*
- Renaturation*

6,6

11,7

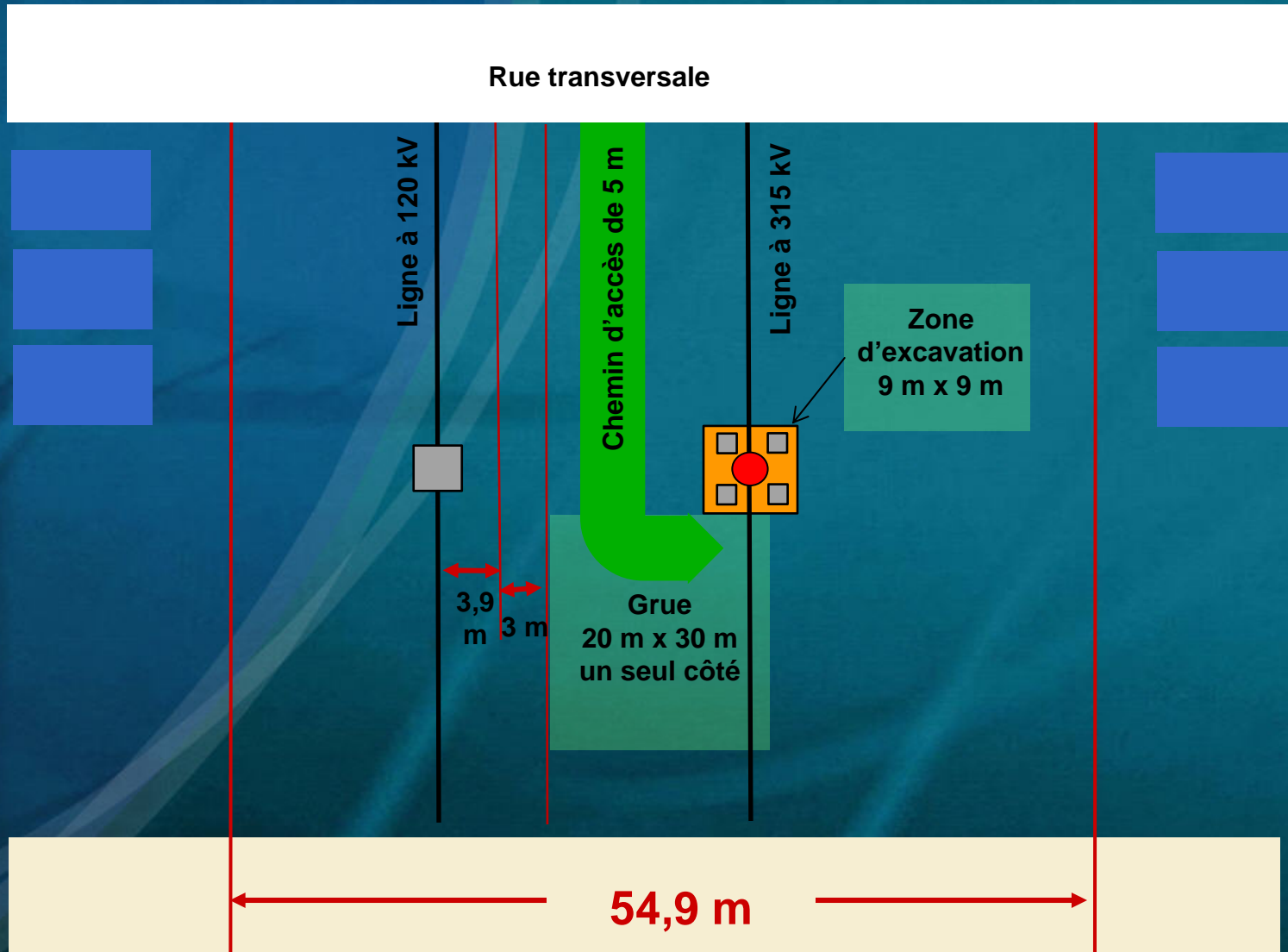
1,75

Total

20,1

*Les superficies des emprises aménagées (24,5 ha) seront versées au Répertoire des aires protégées pour 25 ans

Poste Bélanger (excavation pylône)



Poste Bélanger (Simulation visuelle de l'option 3 - Site du poste existant)



Poste Bélanger (vue depuis un des immeubles Novello)

A. Situation actuelle



B. Situation future

